

## **4. QUELLES SONT LES REPONSES MONDIALES ET NATIONALES APPORTEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?**

---

L'architecture institutionnelle internationale dédiée au changement climatique est complexe et en perpétuel mouvement : de nouveaux accords voient le jour en même temps que d'autres accords existants sont amendés. De nombreux processus et politiques relatifs au changement climatique sont encore largement, voire entièrement, aveugles au genre, et font peu de cas des dimensions de genre du changement climatique ou les considèrent hors de propos. On observe également une disparité de genre persistante dans la prise de décision relative aux politiques sur le changement climatique. Durant la dernière CdP de la CCNUCC qui s'est tenue en 2010 (CdP 16), par exemple, les femmes représentaient seulement 30 % de l'ensemble des membres des délégations et moins de 15 % de tous les chefs de délégations.

Cette partie commence par présenter les politiques mondiales pertinentes en matière de changement climatique ainsi que la nécessité d'intégrer des dimensions de genre au cœur d'instruments comme la CCNUCC dès le début et de les faire reposer sur des cadres de droits comme la CEDEF (voir point 2). Elle fournit ensuite des informations sur les implications de genre des mécanismes politiques d'atténuation et d'adaptation. Enfin, elle adopte une perspective de genre en matière de changement climatique.

### **4.1. Les cadres et protocoles mondiaux relatifs au changement climatique**

Le changement climatique a sollicité des réponses internationales complexes. Le tableau ci-dessous fournit un bref aperçu des réponses apportées, en prêtant attention à leur degré de sensibilité au genre.

Année	Cadres et protocoles	Description
1992	L'Agenda 21 et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	La Déclaration de Rio dresse 27 principes non contraignants d'orientation du futur développement durable. Il appelle à la reconnaissance de dimensions de genre et sociales dans tous les politiques et programmes liés au développement et à l'environnement, ouvrant la voie de la promotion de la participation effective des femmes dans l'utilisation à bon escient des ressources naturelles.
1992	La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Il s'agit d'un cadre international fondamental dans la lutte contre le changement climatique. Elle reconnaît le rôle de l'activité humaine dans le changement climatique et la nécessité de lutter contre les émissions de gaz carbonique, mais ne fait aucune référence au traitement des dimensions de genre du changement climatique. La convention n'a pas force obligatoire et n'exige pas des pays développés qu'ils réduisent leurs émissions de gaz carbonique.
1997	Le Protocole de Kyoto	<p>Cet accord international définit des objectifs contraignants pour 37 pays industrialisés et l'Union européenne en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Reconnaisant que les pays industrialisés sont les premiers responsables des niveaux élevés actuels d'émissions, le Protocole charge les nations développées d'un plus lourd fardeau en vertu du principe de « responsabilités communes, mais différenciées ». Bien que les pays doivent atteindre ces objectifs au travers de mesures nationales, ils disposent également de moyens supplémentaires via des mécanismes fondés sur le marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le négoce d'émissions, connu sous l'appellation de « marché du carbone »</li> <li>• le Mécanisme pour un développement propre (MDP)</li> <li>• l'application conjointe (AJ)</li> </ul> <p>Il ne fait pas explicitement mention du genre ou des femmes dans le texte.</p>
2007	Le plan d'action de Bali	<p>Le plan d'action de Bali est centré sur quatre principaux blocs constitutifs : l'atténuation, l'adaptation, les technologies et le financement. Il ne comporte pas d'engagement contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais il adresse la demande aux pays développés de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique dans le contexte du développement durable. De plus, le plan d'action de Bali prévoit des actions renforcées d'adaptation, de développement technologique et de fourniture de ressources financières, ainsi que des mesures de lutte contre la déforestation.</p> <p>Il présente des pistes claires quant aux questions de genre, vu que le plan d'action reconnaît le rôle que jouent les inégalités sociales.</p>

## **4.2. La nécessité de politiques relatives au changement climatique plus sensibles au genre**

Les ressources ci-après argumentent clairement en faveur de la nécessité de politiques relatives au changement climatique allant plus loin dans l'intégration de dimensions de genre et fournissent des recommandations en termes de stratégies pour y parvenir.

**Roehr, U. (2004) *Gender relations in international climate change negotiations [Les relations de genre dans les négociations internationales sur le changement climatique]*, Allemagne : Genanet**

[http://www.genanet.de/fileadmin/downloads/themen/Themen\\_en/Gender\\_climate\\_policy\\_en\\_updated.pdf](http://www.genanet.de/fileadmin/downloads/themen/Themen_en/Gender_climate_policy_en_updated.pdf)

Jusqu'à très récemment, les questions de genre ont été absentes des négociations internationales sur le changement climatique. Ce document donne un aperçu de l'histoire de la participation des femmes et des organisations de femmes aux conférences internationales sur la protection du climat. Il étudie la façon dont la présence des femmes dans ces forums a développé l'intégration de questions de genre dans le débat sur le changement climatique et les processus d'élaboration de politiques. Ce document fait remarquer que bien que les hommes continuent de dominer les débats, les femmes ont apporté de précieuses contributions grâce à leurs réseaux, à leurs aptitudes relationnelles et à leur capacité à penser et à planifier sur le long terme. Malgré ce progrès, les questions de genre sont toujours considérées comme ayant une faible priorité dans les négociations sur le changement climatique. Voici certaines pistes plaidant en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le débat :

- mener une analyse de genre de la vulnérabilité face au changement climatique et des politiques et interventions d'adaptation actuelles et potentielles ;
- mener une analyse de genre des instruments de protection du climat ; et
- appliquer une budgétisation de genre aux fonds dédiés au changement climatique.

L'auteure suggère également que les institutions internationales devraient prêter une plus grande attention au changement du comportement des individus en matière de protection du climat et d'atténuation des émissions de gaz carbonique, plutôt que de se concentrer simplement sur la réduction et le négoce des émissions.

## **4.3. Atténuation et marchés du carbone**

Afin de promouvoir l'atténuation du changement climatique, des cadres internationaux ont introduit des mécanismes fondés sur le marché, comme la Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD, voir encadré ci-dessous), qui fournit des aides financières pour récompenser la réduction des émissions ou la préservation des forêts.

## **Les principaux mécanismes d'atténuation**

Les **marchés du carbone** : en vertu d'un accord international, les pays se voient attribuer un quota d'émissions de gaz carbonique. Le négoce du carbone, ou « marchés du carbone », permet aux pays qui n'utilisent pas l'intégralité de leur quota d'émissions de vendre leur capacité excédentaire à des pays qui dépassent leur quota (site Internet de la CCNUCC).<sup>12</sup>

La **Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD)** : initialement convenu dans le cadre du plan d'action de Bali, le cadre de la REDD fait la promotion de la réduction des émissions via des aides financières, en attribuant une valeur monétaire à des forêts en fonction de leur capacité à stocker le carbone. La seconde phase du cadre, REDD+, implique le stockage ou le retrait de carbone de l'atmosphère via la conservation des forêts ou la plantation de nouvelles forêts. La REDD permet également aux gouvernements ou aux sociétés privées du Nord d'acheter des « contreparties de la fixation du carbone » (le droit de polluer) en payant les pays du Sud pour qu'ils ne détruisent pas leurs forêts.

Le **Mécanisme pour un développement propre (MDP)** : le MDP permet à des projets visant la réduction des émissions dans des pays en développement d'obtenir des certificats de réduction des émissions (CER). Ces CER peuvent être négociés, vendus et utilisés par les pays industrialisés pour atteindre une partie de leurs objectifs en termes de réduction d'émissions conformément au protocole de Kyoto (site Internet de la CCNUCC).

Les politiques fondées sur le marché décrites ci-dessus sont les plus aveugles au genre. Souvent, elles marginalisent davantage les femmes, qui sont fréquemment défavorisées par les systèmes de marchés. En outre, ces politiques ne parviennent pas à les inclure dans le développement de solutions face aux problèmes climatiques. Les ressources suivantes présentent certaines des implications spécifiques de genre des politiques actuelles d'atténuation.

**Cardenas, A. (non daté) *Life as Commerce: The impact of market-based conservation mechanisms on women* [La marchandisation de la vie : l'impact sur les femmes des mécanismes de conservation fondés sur le marché], Paraguay : Coalition mondiale des forêts**  
<https://www.cbd.int/doc/external/cop-09/gfc-women-en.pdf>

Ce document fait la lumière sur la nécessité de soutenir les méthodes hautement durables des femmes vivant en milieu rural et indigènes en matière d'utilisation et de protection des ressources naturelles. Il préconise le développement des connaissances des femmes et leur adaptation pour répondre au problème mondial de la réduction de la biodiversité, allié à la protection des droits des femmes au sein de leur famille, de leur communauté et au-delà. Selon ce document, la tendance actuelle est d'aborder la conservation de la biodiversité d'un point de vue économique, en donnant la priorité aux « services environnementaux » qui dégagent un profit. Cette tendance a entraîné la promotion de mécanismes de conservation fondés sur le marché, comme le négoce du carbone, les compensations de la biodiversité, la certification, le commerce de ressources génétiques et d'autres savoirs associés et l'« écotourisme ». Toutefois, étant donné que l'accès aux économies de marché est inégal, cette démarche a souvent eu des effets négatifs sur les populations indigènes et les

<sup>12</sup> [http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/mechanisms/emissions\\_trading/items/2731.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/mechanisms/emissions_trading/items/2731.php)

communautés locales, qui manquent de ressources pour pénétrer le marché et se voient donc refuser l'accès à une terre où règne la biodiversité une fois qu'elle est privatisée.

Ce document souligne que l'économie de marché défavorise particulièrement les femmes. Elles ont moins de temps à consacrer à des activités génératrices de revenus, elles sont discriminées en termes de rémunération et de conditions, elles possèdent souvent bien moins de terres, de propriétés et de biens et sont fréquemment exclues de l'héritage. En milieu rural, lorsque les femmes se voient refuser l'accès aux terres où règne la biodiversité, cet inconvénient est d'autant plus significatif qu'elles dépendent souvent de ces terres pour accéder aux ressources comme le bois carburant, les plantes médicinales, le fourrage et les denrées alimentaires sauvages qu'elles vendent ou qu'elles utilisent en famille. Malgré ces inconvénients pour les femmes, la plupart des politiques internationales favorisent des approches fondées sur le marché.

Ce document met en garde contre de telles démarches politiques qui peuvent être considérées comme contribuant à la conservation fondée sur le marché, telles des initiatives de négoce de carbone, alors qu'elles attirent principalement les grands propriétaires terriens, qui en sont les principaux bénéficiaires. Il existe des initiatives de reboisement forestier gérées par des femmes, comme le Green Belt Movement, mais la plupart ne sont pas reconnues comme commercialement viables. De plus, de nombreux projets d'écotourisme ne font pas la promotion de valeurs environnementales positives, mais adopte le terme « éco » afin de s'en servir d'outil de vente. Ce document recommande de fournir de nouvelles ressources financières supplémentaires destinées à la biodiversité afin de promouvoir sa gouvernance publique durable et démocratique et sa mise à exécution en bonne et due forme. Cette recommandation englobe : la remise en cause des politiques de « pollueur payeur » et la redirection des aides vers les communautés locales et indigènes, l'abolition de la déforestation, la protection des droits des indigènes et la promotion et le soutien des droits des femmes et de leurs initiatives visant à protéger et à développer la biodiversité.

**Hall, R. et Lovera, S. (2009) *REDD Realities: How strategies to reduce emissions from deforestation and forest degradation could impact on biodiversity and Indigenous Peoples in developing countries* [Les réalités de la REDD : en quoi les stratégies de réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation forestière pourraient affecter la biodiversité et les peuples indigènes des pays en développement], Asunción : Coalition mondiale des forêts**

[http://www.theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2010/GFC\\_2009\\_REDD-Realities\\_eng.pdf](http://www.theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2010/GFC_2009_REDD-Realities_eng.pdf)

Il est essentiel que les aspects internationaux et nationaux de tout système, programme et projet de conservation forestière impliquent totalement les femmes, les populations indigènes et les petits agriculteurs. Cette publication se penche sur les stratégies d'organisations non gouvernementales et de populations indigènes visant à réduire les émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts en Colombie, au Costa Rica, au Ghana, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Mozambique, au Panama et en Ouganda. Elle décrit également les impacts probables de la REDD dans ces pays. Ce document comporte également des liens vers des rapports d'ONG travaillant au Népal, au Paraguay et au Brésil.

Les auteurs préviennent que la REDD ne devrait pas être mise en œuvre sans qu'un accord intergouvernemental ne fasse explicitement la promotion d'objectifs fondés sur les droits humains et

que des processus différenciés sont requis pour s'assurer de la réussite de la mise en application nationale. Le rapport recommande de faire en sorte que la REDD soit en conformité avec l'article 4.1(d) de la CCNUCC, qui fait la promotion de la gestion durable, de la conservation et du développement de pièges et de réservoirs de GES, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et d'autres instruments de droits humains pertinents. Il appelle également les gouvernements à prendre un certain nombre de mesures afin d'assurer une plus grande implication des petits agriculteurs, des populations indigènes et des femmes dans la conservation forestière. Ces mesures comprennent l'intégration de dimensions de genre dans toutes les discussions et projets stratégiques de la REDD, la création d'un espace dédié à la participation pleine et entière et effective des organisations des peuples indigènes, des communautés qui dépendent de la forêt et des femmes dans tous les processus de la REDD.

**Prins, G. et al. (2010) *The Hartwell Paper: a new direction for climate policy after the crash of 2009* [Communication de Hartwell. Une nouvelle orientation pour la politique climatique après l'échec de 2009], Londres : Institute for Science, Innovation and Society, University of Oxford/LSE Mackinder Programme [Institut de la science, de l'innovation et de la société, Université d'Oxford/programme LSE Mackinder], London School of Economics and Political Science [Ecole d'économie et de sciences politiques de Londres]**

<http://eprints.lse.ac.uk/27939/>

Les quinze années d'échec des politiques climatiques en matière de réduction des émissions de GES sont imputables à la structure défailante du modèle CCNUCC/Kyoto qui, selon les auteurs du document, a connu un échec fin 2009. Les auteurs décrivent cet échec comme « une fantastique opportunité d'élaborer une politique climatique enfin efficace ». Ils proposent une approche indirecte de la décarbonisation de l'économie mondiale : au lieu que la réduction des émissions corresponde à l'objectif universel, la décarbonisation résulterait de l'élévation de la dignité humaine, en assurant une énergie bon marché pour tous, le développement de la résilience face au changement climatique et d'autres avantages. Ce document fait valoir qu'une stratégie centrée sur l'innovation est requise pour développer des approvisionnements en énergie décarbonée. Il suggère également de diviser les politiques climatiques en questions spécifiques, afin de faciliter l'action politique et de permettre différents cadrages du problème : ainsi, une plus grande marge de manœuvre permettrait de se concentrer, par exemple, sur les dimensions humaines du changement climatique et sur les nombreux problèmes de genre. Ce document est disponible en français, en anglais, en allemand, en japonais, en italien et en chinois.

#### **4.4. L'adaptation**

**CARE (2010) *Adaptation, gender and women's empowerment* [Adaptation, genre et autonomisation des femmes], Royaume-Uni : CARE**

[http://www.careclimatechange.org/files/adaptation/Adaptation\\_genre\\_et\\_autonomisation\\_des\\_femmes.pdf](http://www.careclimatechange.org/files/adaptation/Adaptation_genre_et_autonomisation_des_femmes.pdf)

Cette note de position sur l'adaptation, le genre et l'autonomisation des femmes fait partie d'une série d'activités portant sur le changement climatique menées par l'association CARE. Reconnaisant que de nombreuses femmes sont privées de droits, de ressources et de pouvoirs adéquats, qui leur

permettraient d'apporter une réponse au changement climatique, l'association CARE estime que les dimensions de genre sont essentielles pour comprendre la vulnérabilité. Dans un premier temps, elle évalue les vulnérabilités différenciées face au changement climatique qui résultent d'inégalités sociales, politiques et économiques. Par exemple, les hommes étant généralement responsables de la production de cultures destinées aux marchés, ils revendiquent souvent des terres plus fertiles. Les femmes doivent donc produire des cultures vivrières sur des terres moins productives. En réponse, l'association CARE a conçu des stratégies d'adaptation qui autonomisent les femmes et les hommes les plus vulnérables, en établissant des partenariats avec des organisations locales afin de développer leur capacité à assurer des moyens de subsistance résilients face au climat, de prévenir les risques naturels et d'aborder les causes sous-jacentes de la vulnérabilité, comme les inégalités de genre.

Le document décrit comment l'association CARE intègre des activités transformatrices en termes de genre (changement de normes rigides de genre et de déséquilibres de pouvoir) dans ses stratégies d'adaptation. En outre, il décrit l'intégration par l'association d'un cadre d'autonomisation des femmes dans des politiques et des programmes d'adaptation transformatrices en termes de genre. L'approche transformatrice de l'association CARE est illustrée par des études de cas du Tadjikistan, du Bangladesh et du Ghana.

**Rodenberg, B. (2009) *Climate change adaptation from a gender perspective: a cross-cutting analysis of development-policy instruments* [L'adaptation au changement climatique sous un angle de genre : analyse transversale d'instruments de politiques de développement], Bonn : Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE) [Institut allemand dédié à la politique de développement]**

[http://www.die-gdi.de/CMS-Homepage/openwebcms3\\_e.nsf/%28ynDK\\_contentByKey%29/ANES-7ZLHXG?Open](http://www.die-gdi.de/CMS-Homepage/openwebcms3_e.nsf/%28ynDK_contentByKey%29/ANES-7ZLHXG?Open)

Les préoccupations de genre et les démarches d'adaptation doivent être intégrées transversalement dans les processus liés au climat et les cadres et politiques de développement, car ils y sont largement aveugles à l'heure actuelle. Une analyse des cadres et politiques liés au climat a abouti à des résultats décevants : en particulier, la politique d'adaptation de la Commission et du Conseil de l'Union européenne (2006 - 2008) ne faisait aucune mention du genre. Alors que la CdP 7 de Marrakech (2001) a reconnu l'existence de liens entre les problèmes de genre et le changement climatique, le cadre qui en résulte, le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) n'avait rien d'ambitieux en termes de genre.

Les recommandations formulées sont divisées en deux parties. La première, qui s'adresse aux institutions de recherche sur le développement, suggère qu'il existe un besoin urgent de travaux de recherche sensibles au genre dans les domaines de la migration liée au climat, du développement à faible intensité de carbone et de la protection forestière au sein de la société à grande et moyenne échelle. Une approche sur plusieurs niveaux est également requise pour s'assurer que l'équité de genre est atteinte dans la préparation, la mise en œuvre et la surveillance des stratégies d'adaptation. La seconde partie encourage les donateurs et les agences chargées du développement d'accroître leurs efforts de promotion de l'autonomisation des femmes dans des projets d'adaptation et conseille un objectif à la communauté internationale : 20 % de tous les fonds devraient être mis à la disposition

de projets pertinents en termes de genre d'ici à 2015. La mise en œuvre obligatoire de perspectives de genre dans des mesures de formation avancée est également recommandée. Les annexes comprennent des aperçus du lien qui existe entre le changement climatique, la sécurité humaine et le genre, ainsi qu'une évaluation des PNACC.

**Raworth, K. (2008) « Climate Wrongs and Human Rights: Putting people at the heart of climate-change policy » [Injustices climatiques et droits humains : mettre les personnes au cœur des politiques sur le changement climatique], *Oxfam Briefing Paper 117*, Oxford : Oxfam**

<http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp117-climate-wrongs-human-rights-FR-0809.pdf>

Le Bangladesh sera confronté à des inondations plus fréquentes et plus graves à cause du changement climatique. En conséquence, dans le nord-est du pays, Oxfam a travaillé en étroite collaboration avec des organisations locales pour aider des communautés, et notamment les femmes qui les composent, à décider des meilleurs moyens d'adaptation. L'objet principal du projet était de s'assurer que les femmes pouvaient participer et saisissaient cette opportunité. Pour y parvenir, une équipe féminine a été recrutée et tous les membres de l'équipe ont été formés au genre, en donnant la priorité aux femmes chefs de famille au sein du projet et en organisant des réunions communautaires à des moments permettant aux femmes de les concilier avec leurs tâches quotidiennes.

Les femmes se sont vues proposer diverses options de diversification de leurs revenus. Nombre d'entre elles ont choisi d'élever des canards en raison du faible coût de l'investissement, des risques limités et du fait que cette activité ne constitue pas une importante charge de travail. Les canards pondent des œufs, fournissent de la viande ou des revenus et, contrairement aux poulets, ils peuvent nager et survivre aux inondations. Un des résultats de ce projet est que les femmes qui y ont participé ne sautaient plus de repas durant les saisons difficiles, et la plupart d'entre elles ont éprouvé un sentiment d'autonomisation du fait qu'elles apportaient un revenu au foyer et trouvaient que cela contribuait à accroître leur participation aux décisions du foyer. L'élevage de canards a contribué à la remise en cause d'inégalités de genre et au développement de la résilience de la communauté face aux inondations.

**Etude de cas francophone. Agriculture urbaine et périurbaine à Dakar : du chemin à faire sur la route de l'adaptation - Khouma Mamadou, Badiane Yacine Ndour, Ndong Marie-Sophie, Dial Mouhamadou L., Diagne Mohamed Oumar, Fall Jean-Pierre Yvon, Niang Idy, Niang Youga, janvier 2012 (première version). *Agriculture Urbaine et Changement Climatique. Cas de la région de Dakar***

Alors que l'Agriculture urbaine et périurbaine (AUP) constitue au Sénégal une contribution essentielle à la sécurité alimentaire dont la fourniture de légumes frais, on assiste à Dakar à sa mise en péril due aux impacts du changement climatique : diminution de la qualité de l'eau et des sols, augmentation des températures, réduction des précipitations. Ces impacts, qui ne sont pas neutres au genre en raison des rôles sociaux alloués aux femmes et aux hommes – les femmes sont par exemple en charge de la collecte quotidienne de l'eau et les hommes socialement dévolus au statut de chefs de famille sont plus tentés par l'appât du gain –, se doublent de l'empiètement urbain, de la spéculation foncière et de l'aggravation de la pollution industrielle, croisés avec les inégalités classiques de



genre : les femmes n'ont pas le droit à la propriété foncière, ne sont pas consultées dans la prise de décision, sont les plus touchées par la pauvreté.

Globalement, dans l'AUP, les chefs d'exploitation sont très majoritairement des hommes, les femmes ne pouvant légalement être propriétaires. En revanche, leur rôle traditionnel les cantonne à être des agricultrices de subsistance et les productrices de nourriture pour toute la famille. Elles forment ainsi un maillon intermédiaire entre producteurs et détaillants et subissent la loi de l'offre et de la demande. Elles ne bénéficient d'aucun financement adapté à leur situation d'intermédiaires et quand ces financements existent elles sont confrontées à des difficultés pour trouver les garanties exigées par les financeurs.

Pourtant, elles assurent la distribution et la commercialisation des produits agricoles sur les marchés urbains et ruraux. Elles développent des stratégies d'adaptation en optant pour les cultures hors-sol dont le micro-jardinage (cultures de légumes ou de fleurs dans des caisses en bois à l'intérieur des maisons) ou en renforçant des systèmes de résilience en gérant collectivement des poulaillers collectifs, réduisant ainsi la pauvreté en fournissant une nourriture saine et nutritive à leur environnement proche.

### ***Quelques pistes à suivre***

Loin d'être en œuvre, les stratégies d'adaptation des autorités locales et des agriculteurs dakarois devraient inclure tant les aspects environnementaux que de genre. Cela demande entre autres de soutenir techniquement et financièrement les femmes qui achètent aux producteurs, transforment et vendent des produits agricoles aux consommateurs. Cela permettrait de renforcer le Cadre de concertation interurbain autour de l'Agriculture urbaine et d'assurer ainsi la sécurité alimentaire. Enfin, ces stratégies devraient s'engager à consulter les femmes actrices de ces stratégies, en tant que véritables expertes de l'adaptation, afin qu'elles puissent pleinement s'autonomiser et par voie de conséquence décupler les effets de l'adaptation.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec : Dr Mamadou Khouma, Directeur Général Adjoint IDEV-consulting, khoumamamadou@yahoo.fr, www.idev-ic.com.

## **4.5. Faire le lien entre atténuation et adaptation**

La séparation entre l'atténuation et l'adaptation est artificielle, à bien des égards. Le *Panorama* fait valoir la nécessité d'établir un lien entre les démarches d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de réponses sensibles au genre centrées les populations. Les ressources présentées ci-après illustrent le lien entre ces deux stratégies.

**Bäthge, S. (2010) « Climate Change and Gender: Economic Empowerment of Women through Climate Mitigation and Adaptation? » [Changement climatique et genre : autonomisation économique des femmes au travers de l'atténuation et de l'adaptation face au climat], GIZ Working Papers, Eschborn : GIZ**

<http://www.oecd.org/dataoecd/62/33/46975138.pdf>

Quel est le lien entre autonomisation économique des femmes et succès de l'atténuation et de l'adaptation face au climat ? Les femmes sont particulièrement sensibles au changement climatique et

à la pauvreté et manquent souvent de moyens financiers et de pouvoir décisionnel. Par exemple, pour initier ou développer un travail lié au climat, les femmes doivent pouvoir posséder des terres et avoir accès au capital et aux nouvelles technologies. Ce document commente différentes approches d'autonomisation économique des femmes qui réduisent les émissions de GES.

Une des stratégies décrites consiste en la compensation financière des femmes pour leur travail de conservation des ressources naturelles. Les femmes peuvent également participer aux efforts de reboisement et de boisement en plantant des arbres et au travers de l'agrosylviculture. Une autre approche vise à promouvoir l'énergie durable, grâce à des cuiseurs et des fours sobres en énergie par exemple, qui réduisent la collecte chronophage de combustible et l'utilisation non durable de la biomasse. D'autres domaines dans lesquels les femmes peuvent atteindre l'autonomisation économique et s'adapter au changement climatique passent par la production agricole, la conservation des sols et des ressources en eau et les services environnementaux. Chacun de ces domaines est décrit de manière approfondie et des exemples de projets sont fournis. Une des conclusions indique qu'une approche intégrée est requise pour saisir les opportunités et aborder les défis liés à l'atténuation et à l'adaptation face au climat. Cette approche doit être associée à des structures institutionnelles et politiques en faveur de l'autonomisation économique durable.

#### **Étude de cas : génération d'énergies renouvelables et de revenus au Kenya**

Le projet « Lighting up Kenya » (allumage du Kenya) touche à l'adaptation et à l'atténuation. Ce projet vise à utiliser des énergies renouvelables pour stimuler le développement de l'économie locale et réduire la pauvreté dans des régions qui ne sont pas raccordées au réseau électrique. Il fait la promotion de l'utilisation de l'électricité générée à partir de sources d'énergies renouvelables pour alimenter des stations de centrales villageoises qui servent également de centres de développement communautaires. L'objectif de ces centres est de promouvoir l'électricité à des fins de production, plutôt que de la limiter à la consommation (par exemple à des fins d'éclairage) et de promouvoir des activités génératrices de revenus comme la transformation agricole à petite échelle et d'autres entreprises essentielles. Ces centres ont le potentiel d'améliorer la qualité de vie dans des zones rurales en fournissant une énergie propre et en développant les opportunités de travail rémunérateur au sein des communautés non raccordées au réseau dans les zones rurales au Kenya. Les femmes bénéficient également du programme au travers de l'amélioration de leur environnement domestique ainsi que de la création d'opportunités économiques.

*Étude de cas tirée de :*

*ONUUDI (2008) Community Power Centres: A UNIDO initiative for "Lighting up Kenya" [Centres d'énergie communautaires : une initiative de l'ONUUDI pour « allumage du Kenya »], Nairobi, Kenya : ONUUDI*

*[http://www.unido.org/fileadmin/user\\_media/UNIDO\\_Worldwide/Offices/UNIDO\\_Offices/Kenya/CPC\\_Flyer\\_2.pdf](http://www.unido.org/fileadmin/user_media/UNIDO_Worldwide/Offices/UNIDO_Offices/Kenya/CPC_Flyer_2.pdf)*

## **4.6. Financement du climat et genre**

Actuellement, il n'existe pas moins de 24 fonds différents établis pour fournir des financements dédiés à différents aspects du changement climatique, qu'il s'agisse de l'atténuation, des technologies, de l'adaptation ou du reboisement. Certains sont gérés par l'ONU, d'autres par la Banque mondiale, d'autres encore par des donateurs multilatéraux ou bilatéraux (voir ci-dessous). Néanmoins, la majorité des fonds ne tient pas compte des différences de genre dans leur conception, leur mise en œuvre et leur surveillance et sont difficiles d'accès pour les groupes de portée locale. Cette partie présente les principaux fonds climatiques et comprend des ressources sur les dimensions de genre du financement du climat.

### **Fonds climatiques**

**Fonds de l'ONU** : il existe quatre principaux fonds pour le climat au sein de l'ONU, dont trois sont mis en œuvre par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et un, le Fonds pour l'adaptation, qui est directement issu du protocole de Kyoto. Ils fournissent des financements destinés à des projets et des programmes d'adaptation dans des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables au changement climatique et sont financés à partir du prélèvement de 2 % de tous les CER générés par le biais du MDP. Suite à la CdP 16 de décembre 2010, un nouveau cadre d'adaptation de Cancún est également en train d'être conçu pour rationaliser le financement des projets d'adaptation dans les pays en développement.

**Les fonds de la Banque mondiale** : les Fonds d'investissement climatiques (FIC) offrent un moyen de financer un développement sobre en carbone et résilient face au climat au travers d'une variété de subventions, mais également de prêts. Financés par le biais de contributions de donateurs bilatéraux et pensés pour être étroitement coordonnés avec les efforts bilatéraux et multilatéraux existants, notamment le FEM et le Fond pour l'adaptation, les FIC sont sensés s'ajouter à l'aide publique au développement (APD), bien que l'on craigne que les donateurs bilatéraux détournent des fonds de développement existants par ces nouveaux canaux (Schalatek 2009).

**Le Fonds vert pour le climat** : lors de la CdP 16, la création du Fonds vert pour le climat a été décidée pour soutenir des projets, programmes, politiques et autres activités dans des pays en développement ayant participé à la conférence. Le Fonds vert pour le climat vise à lever et à verser 100 milliards de dollars américains (soit 77 milliards d'euros) par an d'ici 2020 pour protéger les pays pauvres contre les impacts du climat et les aider à assurer un développement à faible intensité de carbone.<sup>13</sup>

<sup>13</sup> Extrait de BBC news : <http://www.bbc.co.uk/news/science-environment-11975470>.

**Alboher, S. (2009) « The Clean Development Mechanism », [Le mécanisme pour un développement propre] *Briefs on Gender and Climate Funds [Note de position sur le genre et les fonds climatiques]*, New York : GGCA et PNUD**

[http://americalatinagenera.org/es/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2099:genero-y-cambio-climatico-en-america-latina-y-el-caribe&Itemid=562&dir=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA&download\\_file=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA%2FGgca.pdf](http://americalatinagenera.org/es/index.php?option=com_content&view=article&id=2099:genero-y-cambio-climatico-en-america-latina-y-el-caribe&Itemid=562&dir=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA&download_file=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA%2FGgca.pdf)

Le MDP, créé par le biais du protocole de Kyoto, a été très efficace dans l'identification et le financement d'opportunités plus coûteuses de réduction des émissions. Toutefois, il a été largement critiqué du fait qu'il donne la priorité à la réduction des émissions par rapport au développement durable. Cette note de position explore des moyens faisant en sorte que des initiatives du MDP contribuent au développement local et augmentent les chances des projets de répondre aux besoins des femmes et des hommes locaux. Elle comprend un certain nombre de suggestions. En voici quelques exemples :

- intégrer les préoccupations de genre dans les critères de développement durable nationaux et rendre l'analyse de genre obligatoire à tous les projets MDP proposés et en cours ;
- renforcer les exigences de consultation des parties prenantes aux projets, organiser des réunions avec la population locale jouissant d'une large publicité, se pencher sur les impacts de genre possibles et fournir des efforts particuliers pour inclure les femmes ;
- s'assurer que les représentants des organisations de la société civile participent aux réunions de consultation des parties prenantes et plaider pour l'inclusion du genre dans les processus de validation de projets aux niveaux national et international ;
- développer l'orientation vers des projets à base communautaire qui sont développés du bas vers le haut; et
- développer la capacité des groupes de femmes à la base et des organisations de développement communautaires.

**Vogt, E. (2009) « Climate Investment Funds » [Les Fonds d'investissement climatique], *Briefs on Gender and Climate Funds [Note de position sur le genre et les fonds climatiques]*, New York : GGCA et PNUD**

[http://americalatinagenera.org/es/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2099:genero-y-cambio-climatico-en-america-latina-y-el-caribe&Itemid=562&dir=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA&download\\_file=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA%2FGGCA-Funds3.pdf](http://americalatinagenera.org/es/index.php?option=com_content&view=article&id=2099:genero-y-cambio-climatico-en-america-latina-y-el-caribe&Itemid=562&dir=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA&download_file=JSROOT%2F201104-taller-cc%2FGGCA%2FGGCA-Funds3.pdf)

Selon cette note de position, la promesse actuelle d'investissement de 80 % des Fonds d'investissement climatiques (FIC) dans des secteurs d'emploi de l'économie formelle sous domination masculine que sont l'énergie et le transport pourrait perpétuer des inégalités de genre existantes en matière de financement du changement climatique. Pour que les FIC aient un effet positif sur les problèmes de genre, ce document recommande qu'une action urgente soit entreprise pendant que ces fonds démarrent.

Comparant les FIC à deux composantes principales, le Fonds pour les technologies propres (FTP) et le Fonds stratégique pour le climat (FSC), la note de position indique que ce dernier propose davantage en donnant la priorité aux besoins des populations pauvres. Alors que le FTP investit dans des pays à revenus moyens et dans des programmes régionaux de développement à faible intensité

de carbone, le FSC pilote de nouvelles démarches de développement en s'attaquant à des problèmes liés aux moyens de subsistance locaux, au maintien et au développement d'écosystèmes naturels riches en carbone et au financement de programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans des pays à faibles revenus. Les programmes FSC présentent un potentiel d'effets plus important sur les hommes et les femmes qui dépendent largement de la biodiversité forestière.

Parmi les suggestions permettant aux FIC d'aller de l'avant, on trouve :

- plaider pour envisager un calendrier axé sur le genre avec les groupes d'experts en FIC, étant donné qu'ils ont pour responsabilité de faire des recommandations en matière de sélection de pays et de programmes pilotes ;
- changer la focalisation actuelle pour passer de la grande échelle à la petite échelle en matière de projets d'atténuation et d'adaptation dans lesquels les femmes jouent des rôles-clés ;
- améliorer la représentation des femmes au sein de la structure de gouvernance des FIC dans laquelle les femmes sont actuellement uniquement représentées en apparence ;
- présenter des questionnaires pertinents en termes de genre aux banques associées pour les aider à contrôler et à évaluer les efforts fournis.

**Rooke, A. (2009) *Doubling the Damage: World Bank Climate Investment Funds Undermine Climate and Gender Justice* [Un dommage double : les Fonds d'investissement climatiques de la Banque mondiale nuisent à la justice climatique et de genre], Washington, DC : Gender Action en coopération avec Heinrich Böll Stiftung North America**

[http://www.genderaction.org/images/2009.02\\_Doubling%20Damage\\_AR.pdf](http://www.genderaction.org/images/2009.02_Doubling%20Damage_AR.pdf)

Des dommages pourraient être causés par les FIC. En particulier, ce rapport met en lumière le manque global de perspectives de genre en matière de financement, de planification et de mise en œuvre à ce jour de projets similaires de la Banque mondiale. Ce document attire l'attention sur l'impact disproportionné du changement climatique sur les populations pauvres, en particulier les femmes. Il critique le manque d'efforts fournis pour impliquer les femmes dans les consultations et les processus politiques qui ont donné lieu à des initiatives telles que les FIC. Ce document fait remarquer que ce type d'exclusion des femmes s'applique dans de nombreuses institutions financières internationales chargées de verser les fonds : elles ont tendance à disposer de procédures et de politiques faiblement opérationnelles en termes de genre ; celles qui existent sont mal mises en œuvre et exécutées dans tous les secteurs et toutes les institutions. Ce document recommande de chercher d'autres solutions que les FIC, les fonds étant détournés du Fonds pour l'adaptation de la CCNUCC. Il appelle à l'attribution du financement pour le climat sous forme de subventions, plutôt que de prêts fondés sur les politiques, à des procédures plus sensibles au genre et à des organisations de la société civile jouant un rôle dans la reddition de comptes en matière de financement en faveur du climat.

**Peralta, A. (2008) *Gender and Climate Change Finance: A Case Study from The Philippines* [Genre et financement du changement climatique : une étude de cas aux Philippines], New York : WEDO**

<http://www.wedo.org/library/media-type/pdf/new-climate-change-case-study>

Cette étude de case détaillée sur le financement du genre et du changement climatique à l'échelle nationale aux Philippines explore les étroites relations entre le changement climatique, l'agriculture et la pauvreté rurale afin de mieux comprendre les dimensions de genre du financement climatique. Cette étude documente les effets du changement climatique sur les femmes philippines et évalue la prise de décision à l'échelle nationale en matière de rôles de genre et de droits des femmes en politique sur le financement climatique. L'étude se termine par des recommandations d'interventions de financement gouvernemental : ces recommandations abordent les questions des femmes et de l'égalité de genre dans les politiques, les programmes et les cadres nationaux relatifs au financement climatique. En voici quelques exemples :

- créer et assurer l'utilisation de mécanismes permettant la participation des femmes et des pauvres en milieu rural dans la gestion des fonds ;
- permettre un accès égal à la négociation, au développement, à la gestion et à la mise en œuvre de financements de l'adaptation et de l'atténuation ;
- mener des évaluations de l'impact de genre des stratégies d'adaptation et d'atténuation ;
- appliquer une vision de budget genre dans la mobilisation et le versement des fonds ; et
- inclure des indicateurs désagrégés concernant l'utilisation des fonds d'atténuation et d'adaptation afin de cibler et de surveiller les avantages apportés aux femmes et aux pauvres en milieu rural.

#### **4.7. Des moyens d'aller de l'avant pour les responsables politiques et les donateurs chargés du changement climatique**

**Otzelberger, A. (2011) *Gender-responsive strategies on climate change: recent progress and ways forward for donors* [Des stratégies intégrant le genre en matière de changement climatique : avancées récentes et moyens de progresser pour les donateurs], Brighton : BRIDGE/IDS**

[http://cms.bridge.ids.ac.uk/vfile/upload/4/document/1107/Gender%20responsive%20strategies%20on%20climate%20change\\_progress%20and%20ways%20forward%20for%20donors.pdf](http://cms.bridge.ids.ac.uk/vfile/upload/4/document/1107/Gender%20responsive%20strategies%20on%20climate%20change_progress%20and%20ways%20forward%20for%20donors.pdf)

*Résumé réalisé à partir du panorama*

L'égalité de genre constitue une importante condition préalable pour que l'adaptation au changement climatique et la transition vers des solutions de substitution à faible intensité de carbone soient atteintes dans les pays en développement. Pour que cette transition soit efficace, l'adaptation au changement climatique et les efforts de réduction de l'intensité de carbone doivent intégrer le genre et tenir compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes et des inégalités de genre que peuvent comprendre les impacts du changement climatique.

Ce document s'adresse à ceux dont le travail porte sur le changement climatique au sein des agences donatrices. Il présente une analyse raisonnée au sujet de l'amélioration de l'intégration de dimensions de genre dans les politiques relatives au changement climatique et se base sur des exemples de bonnes pratiques et des aperçus de diverses agences donatrices. Il fournit un ensemble de principes-clés fondés sur ces exemples et les leçons retenues. Le rapport soutient que ni les impacts, ni les

réponses face au changement climatique ne sont neutres en termes de genre et que les stratégies intégrant le genre doivent aborder les inégalités dans les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Il met en garde contre une approche semblable à un « calque », en avançant que les relations de genre sont spécifiques au contexte et qu'elles changent avec le temps. Ce document propose également des recommandations à l'attention des donateurs. En voici quelques exemples :

- progresser en matière d'égalité de genre dans le théâtre du changement climatique en faisant la promotion d'un dialogue politique incluant le genre ;
- créer des environnements organisationnels habilitants en vue de l'intégration transversale effective du genre en traitant les « relâchements de l'intégration » et en fournissant des outils en matière de genre et de changement climatique qui couvrent toute la durée de vie du programme ou du projet ; et
- combler les lacunes en termes de connaissances et de bonnes pratiques au moyen d'approches participatives en regroupant les idées et les connaissances des hommes, des femmes et des jeunes, en particulier dans les domaines où les dimensions de genre des impacts et des réponses au changement climatique ne sont pas immédiatement évidentes, comme dans le transport et les infrastructures.

**Arend, E. et Lowman, S. (2011) *Governing Climate Funds: What Will Work for Women?* [Gouverner les fonds climatiques : comment faire en sorte qu'ils viennent en aide aux femmes ?], New York : WEDO, Oxfam et Gender Action**

<http://www.wedo.org/wp-content/uploads/rr-governiing-climate-funds-for-women-120911-en.pdf>

Bien que les femmes et les filles des pays en développement souffrent de manière disproportionnée des impacts négatifs du changement climatique, les politiques et programmes des fonds destinés à financer le climat n'intègrent pas les dimensions de genre de manière significative. Ce rapport de recherche sur le genre dans le contexte des mécanismes de financement mondial examine l'intégration des questions de genre dans les politiques et les investissements de deux fonds climatiques et de deux fonds non climatiques et identifie des pratiques qui pourraient « marcher pour les femmes » dans le domaine du financement du changement climatique. Le rapport comporte des études de cas de deux fonds climatiques, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation, ainsi que de deux fonds non climatiques que sont l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Leurs défis et opportunités sont passés en revue, et leurs leçons pour l'intégration du genre dans les mécanismes de financement mondiaux se traduisent par des recommandations :

## **Recommandations pour le développement de mécanismes de financement mondiaux sensibles au genre**

Les politiques relatives au genre de fonds climatiques nécessitent au minimum :

- un engagement en faveur des droits humains des femmes ;
- la collecte, l'analyse et la mise en application de données désagrégées par sexe ;
- la participation équilibrée des hommes et des femmes dans les efforts d'adaptation et d'atténuation ;
- l'équilibre de genre dans la gouvernance des fonds climatiques ;
- des mesures assurant l'entière mise en œuvre des politiques de genre au travers du développement d'un plan d'action ou de lignes directrices intégrant le genre ;
- des mesures faisant en sorte que le personnel rende des comptes en matière de genre lors des entretiens annuels de performance;
- une stratégie de plaidoyer et de communication solide qui souligne l'importance de l'intégration du genre et qui s'attaque aux résistances en la matière ;
- un cadre détaillé visant afin de développer les capacités de genre au sein du fonds climatique.

### **Intégrer pleinement le genre dans les activités**

Les fonds climatiques devraient :

- permettre aux pays d'accéder directement au financement sans devoir passer par des intermédiaires comme la Banque mondiale ou le PNUD ;
- maintenir des portions de financement de plus petite taille ainsi qu'un fonds de réserve dédié spécialement aux femmes et aux groupes minoritaires ;
- permettre et encourager les groupes de femmes à poser directement leur candidature pour l'obtention de financements d'activités d'adaptation et d'atténuation ;
- proposer des subventions plutôt que des prêts à tous les pays en développement afin d'éviter qu'ils ne contractent de nouvelles dettes et ne compensent la dette climatique du passé ;
- jouer un « rôle catalyseur » à l'échelle nationale pour sensibiliser aux inégalités de genre en matière de changement climatique et développer les capacités des ressources humaines du pays afin d'y apporter des réponses ;
- assurer une formation de genre à tout le personnel et mettre sur pied une équipe interne chargée du genre qui surveillera les activités de développement des capacités de genre ;
- maintenir un équilibre de genre au sein des conseils, des secrétariats et du personnel ;
- mener une réelle consultation des femmes dans des domaines de projets à tous les niveaux d'avancement des projets ;
- rendre l'analyse de genre obligatoire à toutes les étapes d'avancement des projets, y compris l'identification, la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation ;
- établir des mécanismes indépendants externes permettant d'évaluer la mise en œuvre des politiques de genre ;
- mettre en place des mécanismes de réclamation sensibles au genre pour les cas de violations des politiques relatives au genre à l'échelle nationale ;
- déterminer les interdépendances entre le changement climatique et les questions de genre en se basant sur l'expertise locale au sein des pays partenaires.

*Extrait d'Arend et Lowman, 2011 : 22–23*



**Lambrou, Y. et Piana, G. (2006a) *Gender: The Missing Component of the response to Climate Change* [Le genre : la pièce manquante de la réponse au changement climatique], Rome : FAO**  
[http://www.fao.org/sd/dim\\_pe1/docs/pe1\\_051001d1\\_en.pdf](http://www.fao.org/sd/dim_pe1/docs/pe1_051001d1_en.pdf)

Les femmes pourraient jouer un rôle essentiel dans les réponses apportées au changement climatique, mais les aspects de genre ont largement été négligés dans le théâtre climatique international. En se penchant sur les évaluations des effets du changement climatique sur les systèmes humains et naturels et sur les réactions internationales, ce rapport vise à développer les stratégies et initiatives climatiques intégrant le genre. Voici quelques exemples des conclusions et recommandations de ce document :

- *Régimes d'émissions et atténuation* : les tentatives de promotion de modes de vie à plus faible intensité d'émissions doivent tenir compte des différences de genre et protéger l'égalité d'opportunités et la durabilité environnementale. La combinaison de la réduction du carbone et d'initiatives d'équité est requise et doit comprendre des efforts visant à assurer l'accès des femmes aux fonds et aux opportunités d'acquérir des technologies énergétiques.
- *Le MDP* offre d'importantes opportunités de réduction des émissions et contribue à un développement durable en commercialisant à grande échelle des technologies énergétiques durables et efficaces auprès de femmes. Une telle stratégie mercatique doit être créée en se basant sur la reconnaissance des différences de genre en termes de besoins et de possibilités d'acquisition. Les critères d'autorisation de projets de MDP pourraient également comprendre des considérations de genre.
- *Adaptation* : l'introduction d'une approche sensible au genre dans les mesures et initiatives d'adaptation pourrait améliorer leur efficacité et leur équité. Le développement des capacités qui s'adresse spécifiquement aux femmes pourrait développer leurs possibilités d'obtention de fonds liés au changement climatique à partir du domaine du changement climatique du FEM ainsi que d'autres fonds disponibles conformément à la CCNUCC et au protocole de Kyoto.